

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres

Nombre de membres

Nombre de délégués :

du Conseil

qui se trouvent

- présents :

38

Communautaire:

en fonction: 48

- représentés :

<u>_5</u>

TOTAL

43

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

48

Membres présents :

iviembres presents .		16
Pour la commune d'ALTORF :	Pour la commune d'ERGERSHEIM :	Pour la ville de MUTZIG :
M. Bruno EYDER, Maire	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B.:	M. Marc DECKERT, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	-
*	Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun.
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER:	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	NEG	
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG:	Pour la commune de NIEDERHASLACH :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	(#I):	M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de DORLISHEIM :	Pour la ville de MOLSHEIM :	Pour la commune d'OBERHASLACH :
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	-
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	¥.
*	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de DUPPIGHEIM :	P .	Pour la commune de SOULTZ-BAINS :
M. Julien HAEGY, Maire	(4)	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
=	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de DUTTLENHEIM :	Mme Christelle WAGNER-TONNER,	Pour la commune de STILL :
M. Alexandre DENISTY, Maire	Adjointe	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	Mme Chantal SITTLER, Adjointe
Adjointe	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	Pour la commune de WOLXHEIM :
-		M. Adrien KIFFEL, Maire
		Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe
		Iville Nathalle Discrett, Adjointe

Membres représentés :

David PAULY M.

ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH

Sandrine HIMBERT Mme Mme Sylvie TETERYCZ

ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT

Gilbert STECK M.

ayant donné procuration à M. Martial HELLER

Jean BIEHLER

ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membre excusé:

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM M.

Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG M.

OBJET: RESSOURCES HUMAINES – PISCINES: CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

N° 24-104

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'état des emplois permanents 2024 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2024 ;

- VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23 1° autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris;
- VU le décret N° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale;
- **VU** le décret N° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

AFIN de faire face aux besoins de fonctionnement de son service public des piscines, la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet s'impose;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 5 décembre 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Adrien KIFFEL, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

à l'unanimité décide

de créer, pour une durée d'un an, un poste non permanent à durée déterminée d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 14 heures de service hebdomadaire,

précise

que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel et que la rémunération sera calculée par référence au $1^{\rm er}$ échelon du grade d'adjoint technique,

modifie

corrélativement l'état des emplois non permanents de la Communauté de Communes,

souligne

que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'Exercice 2025,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Alain VON WIEDNER

Le Président,

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 20 décembre 2024
- publication sur le site internet le : 20 décembre 2024

Acte à classer

DE-24-104

1

- 2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST ?

ASCL_2_2024-12-20T15-18-47.00 (MI257992953)

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20241219-DE-24-104-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - PISCINES : CREATION

NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEM

Date de décision

19/12/2024

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

24-104 RH PISCINES CREATION

Multicanal: Non

POSTE NON PERMANENT ADJOINT

TECHNIQUE2.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 15:18

Transmis Date 20/12/24 à 15:18

Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine

Accusé de réception Date 20/12/24 à 15:40